

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 20 décembre 2023

TRANSITION ÉCOLOGIQUE: LANCEMENT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES (COP) DE LA SOMME

Lundi 18 décembre, aux côtés du président du conseil départemental, Stéphane HAUSSOULIER, le préfet de la Somme, Rollon MOUCHEL-BLAISOT, a lancé à Amiens la Conférence des parties (COP) du département de la Somme dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique, engagée au niveau régional le 6 décembre dernier. Le préfet y a rappelé l'enjeu national de neutralité carbone à horizon 2050, avec une première cible en 2030.

Pour atteindre cet objectif, le préfet a indiqué que l'effort collectif reposait sur chacun d'entre nous. En 2022, 100 milliards ont été engagés pour la transition écologique par l'Etat, les collectivités, les acteurs professionnels et les citoyens. On ne part pas de rien mais il faut assurément faire plus grâce à la mobilisation de tous.

Ce qui peut être vu initialement comme une contrainte est, en fait, une invitation à réfléchir et à agir autrement pour faire plus et mieux.

Le préfet a proposé, avec l'appui des sous-préfets, de tenir avec chacune des intercommunalités une réunion de travail en janvier pour partager les éléments de diagnostic et recenser les bonnes pratiques déjà mises en œuvre afin de contribuer à l'élan régional et national. Il fera de même avec les principales fédérations professionnelles, les acteurs de l'eau, l'énergie et l'environnement ainsi qu'avec les quatre Territoires d'industrie de la Somme.

Le préfet a proposé de réunir au début du printemps des assises départementales thématiques sur des sujets prioritaires avec l'ensemble des acteurs concernés :

- Des Assises de l'Eau, alimentées par des réunions spécifiques avec les responsables des deux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), d'autres sur les captages d'eau prioritaires, le retour d'expérience sur la gestion volumétrique en période de sécheresse, la prévention des inondations ;
- Des Assises de l'énergie, le préfet a confirmé à cette occasion que la date limite pour délibérer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables est repoussée au 31 mars ;
- Des Assises de la sobriété.

Cette première réunion de la COP départementale a permis de présenter des actions concrètes pouvant inspirer d'autres institutions sur des thématiques telles que :

- Rénovation énergétique des bâtiments :

Maitrise des dépenses énergétiques au sein des bâtiments du bailleur AMSOM Habitat; Rénovation énergétique du collège Edmée JARLAUD d'Acheux-en-Amiénois par le Conseil départemental.

- Sobriété foncière :

Réhabilitation de la friche Maréchal de la commune de Rosières en Santerre.

- Réduction des énergies fossiles dans l'industrie Décarbonation d'un four de fabrication de verre chez SGD Pharma de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly. - Protection des sols agricoles :

Programme « Plantons des Haies » par une agricultrice de Fontaine-le-Sec.

- Restauration des habitats dégradés :

Tourbières alcalines des méandres de la Haute Somme par la commune d'Etinehem-Méricourt.

- Gestion de la qualité des ressources en eau :

L'assainissement par les filtres plantés de roseaux par l'AMEVA.

- Développement des énergies renouvelables :

Géothermie à Hombleux avec la fédération départementale d'énergie de la Somme.

- Décarbonation des mobilités :

Réseau de bus à haut niveau de service d'Amiens Métropole.

Le préfet de la Somme a conclu la COP en rappelant que cette démarche, basée sur une méthode de co-construction, confiance et responsabilité, est initiée avec et pour les territoires, au profit de tous les habitants.

Tél: 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



